



Délibération n° 10

Conseil Municipal du Lundi 22 novembre 2021

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :

4-1 - Personnel titulaire et stagiaire de la
Fonction Publique Territoriale

Le Lundi vingt deux Novembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
15/11/2021

Membres présents : 25 puis 24
(Madame Coralie PREUVOST
quitte l'assemblée à 19 h 00)

Membres ayant donné pouvoir : 4
puis 5

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 29

Affiché le 24/11/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00).

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE.

Objet : Convention portant mise à disposition d'agents titulaires de la Ville d'Étaples-sur-mer auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Convention portant mise à disposition d'agents titulaires de la Ville d'Étaples-sur-mer auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des fonctionnaires concernés,

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 octobre 2021,

Vu la consultation en date du 27 octobre 2021 de la Commission municipale n°2 « Piloter un service public de qualité »,

Considérant que la mise à disposition s'effectue contre remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition.

Considérant que toute modification apportée à la liste des agents détaillée ci-après fera l'objet d'un avenant à la convention en précisant les conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Étaples-sur-mer, à compter de la date de signature de la convention annexée à la présente délibération, pour une période de 3 ans, les agents de la Ville d'Étaples-sur-mer ci-après :

Noms	Prénoms	Temps de mise à disposition	Missions
FOURNIER	Véronique	15 heures par mois	Assurer la paie du Centre Communal d'Action Sociale
HIVART	Roger	15 heures par mois	Assurer la paie du Centre Communal d'Action Sociale
CODRON	Perrine	31h30 par semaine pour la période allant de la date de signature de la convention au 31 décembre 2021 puis 17h30 par semaine à compter du 1 ^{er} janvier 2022	Assurer les missions de référence de Parcours Programme de Réussite Éducative (PRE)
FRANÇOIS	Lydie	28 heures par semaine	Assurer les missions d'instruction des dossiers d'aide sociale légale au sein du service « Aide Sociale » au Centre Communal d'Action Sociale

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention formalisant les conditions de ces mises à disposition annexée à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits nécessaires correspondants au budget de la Collectivité.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.